L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 15 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

ON demande—Un bon cuisinier muni de bonnes références. S'adresser au No 194 rue Jackson. 11 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Terrains de coton rotton bien situés, donnant sur voie de garage du chemin de fer.)

E COURRIBET,
Consignataire Magnolia et Josephine.
29sept—1m

A LOUER.

BON marché ! grande maison haute, convenable pour une famille nombreuse, 199 rue Villere, S'adresser 8 rue Bourbon.
9 oct —7c

A LOUER—No 136 rue de Chartres. Magasin avec résidence au dessus. $25. Plusieurs garçons rue Compère, près Carondelet. S'adresser à H. Gilly, 177 rue Commune.
7 oct—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frederick L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 20,713—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont ou pourront lesquelles le compte qui sera présenté par Thomas Duffy, liquidateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les frais distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.

11 oct—11 15 20

Succession de P. P. J. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,154—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte qui sera présenté par Thomas Duffy, liquidateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologués et les frais distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.

11 oct—11 15 20

Frederick Lopez vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,870—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte qui sera présenté par Thomas Duffy, liquidateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologués et les frais distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.

11 oct—11 15 20

Geiger & Cie. vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,010—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte qui sera présenté par E. W. Wilson, syndic de faillite, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier

11 oct—11 15 20

Young G. Lee vs Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,220—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte qui sera présenté par Cathe me Devine, exécutrice de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

Oct—6.11.15.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Otto F. Briede contre Wm Rainey.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9,745.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan le LUNDI 24 octobre 1887, à 11 heures A.M., encoignure Passage de la Bourse et Conti, dans le Deuxième District de cette ville,

Un pantalon brun, une charrette à quatre roues et un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un jugement rendu en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 oct—13 20 24

AVIS AUX CRÉANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 20,252—Edward Lilienthal vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Edward Lilienthal soit reçue, qu'une première réunion ses créanciers soit immédiatement convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI 26 octobre 1887, à 10 heures A.M., après quoi il en sera donné avis aux créanciers par la loi et qu'un syndic soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 13 octobre 1887.
(Signé) P. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Deputé Greffier.
15 oct—31 oct 16 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 21,272—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. C. Trenchard lui soit reçue et homologuée par le présent acceptée, et il est ordonné que l'assemblée des créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Jules Denis Dufilho, notaire en cette ville le MERCREDI 16me jour de novembre 1887, à 12 heures du matin, dans le but de délibérer, accepter ou refuser ou de dit pétitionnaire, décliné ou ayudie et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et de nommer un ou plusieurs curateurs pour représenter contre la personne à cet lieu que contre les biens du dit pétitionnaire aussi que suspension de tous procès et les créanciers absents.

Nlle Orléans, 14 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, depute greffier.
15 oct—31 oct 16 nov

Frederick Lopez vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,870—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte qui sera présenté par Thomas Duffy, liquidateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologués et les frais distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.

11 oct—11 15 20

Succession de Michael Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 19,015—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte qui sera présenté par E. W. Wilson, syndic de faillite, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 oct—11 15 20

Young G. Lee vs Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,220—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte qui sera présenté par Cathe me Devine, exécutrice de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

Oct—6.11.15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S Benedict vs Keenan & Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,272—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressée par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Salle des Enchères, No 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privileges et dépendances qui y appartiennent ou pourront en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Charles, Gravier et Bellechasse, désignés par ces numéros deux, trente, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize, dessinés sur le plan fait par G. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de William Brand, notaire, aussi notaire, lesdits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt-sept pieds de front sur la rue Bellechasse sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Bellechasse sur une profondeur de cent neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur et tous lesdits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée et les susdits lots numéros douze à seize inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de cent quarante quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée de vingt pieds de large en commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.

Etant la même propriété acquise par le défendeur Keenan de Mme Louise Devine, veuve de Michel McQuade et de la succession de Bernard Finnan par Procureur, aux actes passés pardevant John F. Coffey, Andrés Heriard et Oscar J. Vallery, notaires en cette ville respectivement en dates du quatorzième jour de juillet 1875, le premier jour de mai et le quatorzième et le — jours de juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27 — oct 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Dumaine entre Remparts et St Claude.

Succession d'Auguste Francois Claire Paul, ux femme.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs No 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division à même Cour, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot